



## Budget 2010

Le gouvernement annonce une augmentation de 1,6% du budget de l'Education nationale qui serait de nature à rassurer les parents et les enseignants puisque l'inflation serait en deçà. Le budget de l'Education nationale atteint 60 milliards d'euros pour le PLF 2010.

Pourtant, cette augmentation est inférieure à la dépense supplémentaire nécessaire pour financer les pensions de retraite (plus d'un milliard d'euros) et ceci depuis 3 ans. En réalité, le budget consacré aux élèves ainsi qu'aux personnels baissera donc une nouvelle fois cette année et ce seront donc bien 16 000 adultes en moins qu'il manquera aux élèves de France en 2010.

La FCPE n'a de cesse de dénoncer la suppression massive de postes dans l'Education nationale. De plus en plus, on supprime les postes là où on pense que cela se voit le moins. A titre d'exemple, le budget accordé pour assurer les remplacements dans le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public chute de 17 millions d'euros, dans le 2<sup>nd</sup> degré public, il chute de 123 millions d'euros par rapport à 2009 quand dans le même temps, le même budget est en augmentation de 3,65 millions d'euros ... dans l'enseignement privé. En la matière, le gouvernement a fait ses choix plus qu'contestables.

Le financement du système éducatif français représentait 7,3% du produit intérieur brut en 2000. Ce financement était assuré par l'Etat pour 63,4%, les collectivités locales participent à hauteur de 20,2%, les ménages pour 8% et les entreprises pour 6,5%. Depuis 1997, cette dépense progresse moins vite que le PIB et atteint 6.6% du PIB en 2007.

Ce seront donc une nouvelle fois les parents et les collectivités territoriales qui devront se substituer à la dépense intérieure d'éducation de l'Etat toujours en baisse depuis 1997...

Les besoins de transformation pédagogique imposent de renforcer la formation des enseignants. Pourtant, malgré les oppositions largement exprimées durant toute l'année dernière, le gouvernement veut faire passer sa réforme de la formation en supprimant un an de formation pédagogique. Le budget 2010 en serait, si rien ne changeait, la première expression effective.

La partie qui est la moins « médiatisée » du budget de la mission enseignement scolaire est bien une partie qui, dans la masse globale, reste malheureusement marginale : les crédits pédagogiques et les aides sociales à destination des élèves.

Pour le budget 2010, comme ce fut le cas en 2009, ceux-ci sont en constante diminution.

Le budget « vie scolaire » a connu une augmentation de 6 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Cette somme reflète le peu de cas que fait le gouvernement de l'association des élèves à la vie scolaire alors que le président de la République annonce un accroissement de l'engagement lycéen et que le ministère souhaite associer davantage les parents d'élèves à l'École. Nous voyons mal comment ces mesures pourraient être mises en adéquation avec une augmentation aussi faible de cette ligne budgétaire.

Concernant la santé scolaire, en période de risque de pandémie de grippe A/H1N1, le budget fait apparaître une baisse de 15 millions d'euros pour l'action « santé ». Il s'agit là, clairement, d'un renoncement aux principes qui font de l'École un des lieux primordiaux où se fait la prévention, notamment la prévention des risques chez les adolescents.

Alors que le gouvernement n'a pas reconduit les contrats d'AVSI dans l'établissement, il fait apparaître une augmentation de 7 millions pour l'action « accompagnement des élèves handicapés » comme si cette masse budgétaire suffisait à combler le vide que le gouvernement a laissé en la matière.

Sur l'action sociale, c'est une diminution de 6 millions d'euros qui apparaît. Là encore, en période de crise économique, le gouvernement ne donne plus la possibilité aux familles les plus en difficulté d'accompagner financièrement, et dans l'urgence, la scolarité des élèves les plus socialement fragiles.

Par ailleurs, concernant les bourses accordées aux élèves les moins favorisés, seuls 27.4% des collégiens (stable par rapport à 2008), 19.56% des lycéens de l'enseignement général et technologique, (+0.07% par rapport à 2008) et 37.42% des lycéens de l'enseignement professionnel (+0.13% par rapport à 2008) en bénéficient. De manière générale, le montant des bourses n'augmente que très peu : en collège, elles se situent entre 79.71€ et 344.85€ (contre 77.37€ à 334.77€ en 2008) au lycée d'enseignement général et technologique entre 127.71€ et 510.84€ (contre 127.08€ à 508.32€ en 2008), au lycée d'enseignement professionnel entre 212.85€ et 595.98€ (contre 211.80€ à 508.32€ en 2008).

Nous assistons également à une augmentation du budget de l'action « accueil et service aux élèves » de l'ordre de 7 millions d'euros qui correspond à la mise en place

des dispositifs d'aides individualisées considérées comme une « prestation de service »

Dans le même état d'esprit, alors que nous avons eu une réforme de l'enseignement primaire, et une réforme du lycée attendue pour 2010, il est anormal que les crédits alloués aux matériels pédagogiques (manuels scolaires) baissent.

Ils sont en chute libre avec 13 % de moins pour les écoles. Au collège, ils passent de 25 € par élève l'an dernier à 21,3 €, au LEGT de 17 € à 15,7 € et au LP de 34 à 28,7 €. Or ce sont ces fonds qui permettent d'acheter des manuels scolaires au collège ou d'alimenter les fonds sociaux au collège et au lycée.

Pour le second degré, le budget 2010 prévoit une subvention aux EPLE de l'ordre de 91.4 millions d'euros soit environ, 21.3€ par élèves pour l'achat de manuels scolaires. La ligne de dépense de cette action est plus que floue puisqu'elle englobe aussi bien l'achat de manuels scolaires par les établissements, mais également l'achat de carnets de correspondances ou encore la maintenance de matériel technologique... Il est donc indéniable que les moyens alloués à l'achat de matériels scolaires demeurent infimes d'autant plus que la réforme des programmes scolaires en collège a commencé pour la 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2009 et qu'elle se poursuit à la rentrée 2010 avec la classe de 5<sup>ème</sup>. Par ailleurs, il appartient également aux rectorats de fléchir ces crédits qui ne permettent donc pas l'achat des manuels en nombre suffisant par les établissements. Il y a là des différences d'application entre les académies et les établissements. Sur cette question, la vigilance des parents élus dans les CA est de mise et les CDPE peuvent faire remonter à la fédération les montants accordés dans les établissements pour l'achat de manuels scolaires.

Dans le projet de loi de finance 2010 – mission enseignement scolaire, les actions strictement liées à la vie de l'écolier, du collégien ou du lycéen sont complètement marginales et reflètent le peu de cas de l'engagement de l'Etat concernant les mesures sociales.

Il est à noter que les bourses à destination des collégiens, des lycéens professionnels et généraux n'augmentent pas en montant ni en nombre, malgré la crise économique et sociale.

Nous ne pouvons accepter un tel état de fait : la FCPE demande une révision à la hausse les dépenses liées aux bourses et aux crédits pédagogiques.